

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 12 août 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absents, madame la conseillère Lyne Perras et monsieur le conseiller Jean-Denis Paré.

Est présente madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim. Elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

24-08-139

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Malette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 8 juillet 2024
 - .2 séance extraordinaire du 22 juillet 2024
4. Première période de questions du public
5. OMH Saint-Urbain-Premier – Rapport financier 2023
6. Règlement numéro 490-24 modifiant le règlement portant sur les nuisances numéro 286-11 afin d'augmenter la quantité de chiens ou chats autorisée
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 493-24 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 472-23 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme afin d'interdire toute activité de remblai sur le territoire
8. Adoptions des dépenses
9. Demande à la CPTAQ
 - .1 Lot 6 200 206 – Rang Double – Remblai pour augmenter les propriétés cultivables
10. Ressources humaines
 - .1 Règles de gestion et conditions de travail du directeur général
 - .2 Démission à titre de directeur général
 - .3 Remplacement du directeur général par madame Sylvie Lelaure
 - .4 Ajustement salarial – directrice générale par intérim
 - .5 Embauche nouveau Pompier recrue – Charles William Mathieu
11. Autorisations
 - .1 Autorisations bancaires – Sylvie Lelaure
 - .2 Représentant autorisé chez Revenu Québec – clicSEQUR – Sylvie Lelaure
 - .3 Afficheur de vitesse – achat de 2 à Kalitec
 - .4 Tournage BN3 – mise à disposition d'un terrain pour l'équipe de tournage
 - .5 Facture Permaroute – scellement des fissures
 - .6 Facture Gestion Vincent & Limoges inc. – 4 semaines de camp de jour
12. Rapport des élus

- 13. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Urbanisme
 - .2 Travaux publics
- 14. Varia
- 15. Deuxième période de questions du public
- 16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

24-08-140

3.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

24-08-141

3.2 Séance extraordinaire du 22 juillet 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Première période des questions du public

24-08-142

5. OMH Saint-Urbain-Premier – Rapport financier 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le rapport financier 2023 de OMH Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

24-08-143

6. Règlement numéro 490-24 modifiant le règlement portant sur les nuisances numéro 286-11 afin d'augmenter la quantité de chiens ou chats autorisée

- CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant les nuisances;
- CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances – (RMH-450) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux nuisances afin d'augmenter la quantité de chiens ou chats autorisée;
- CONSIDÉRANT QU' une copie de ce règlement a été remise au Conseil le 4 juillet 2024;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et le règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement 490-24 modifiant le règlement portant sur les nuisances numéro 286-11 afin d'augmenter la quantité de chiens ou chats autorisée.

ADOPTÉ

24-08-144

7. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 493-24 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 472-23 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme afin d'interdire toute activité de remblai sur le territoire**

Monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 493-24 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 472-23 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme afin d'interdire toute activité de remblai sur le territoire.

ADOPTÉ

24-08-145

8. **Adoption des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2024, totalisant un montant de **182 299.96 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

9. **Demande à la CPTAQ**

24-08-146

9.1 **Lot 6 200 206 – Rang Double – Remblai pour augmenter les propriétés cultivables**

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | le lot 6 200 206 est une terre agricole de 33.31ha faisant partie de la ferme de madame Georgette Ouimet-Lazure dont le siège social est au 261, Rang Double à Saint-Urbain-Premier; |
| CONSIDÉRANT QUE | la propriété compte 50 ha et la plupart des travaux agricoles sont faits à forfait; |
| CONSIDÉRANT QUE | 22 ha du lot 6 200 206 sont déjà cultivés; |
| CONSIDÉRANT QU' | une section de 5,8 ha est impropre à la culture végétale mécanisée en raison de sa topographie irrégulière; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette superficie a été utilisée comme pâturage permanent, à l'époque où des bovins étaient élevés sur la ferme; |
| CONSIDÉRANT QUE | le remblaiement avec des sols propres, le nivellement du terrain en permettrait la mise en culture; |

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité du conseil, d'appuyer la demande de monsieur Luc Lazure, fils de madame Georgette Ouimet-Lazure, dans son projet de remblai sur environ 3,8 ha, dans le but d'en augmenter les propriétés cultivables, auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

10. Ressources humaines

24-08-147

10.1 Règles de gestion et conditions de travail du directeur général

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier d'établir les règles de gestion et les conditions de travail du directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité du conseil :

Que le directeur général doit effectuer ses heures de travail en présentiel, et ce entre 7 h 30 et 16 h 30. La période du dîner n'est pas payée;

Que le télétravail devra être autorisé au préalable par le maire, ou le maire suppléant en son absence, et ce de façon exceptionnelle;

Que les absences pour vacances et congés sans solde doivent être autorisées au préalable par le maire, ou le maire suppléant en son absence;

Que les rondes de surveillance du territoire devront être faites avec un véhicule municipal;

Qu'un contrat de travail spécifique au directeur général sera conclu. Entre temps les conditions salariales sont suspendues à compter du 6 août 2024.

ADOPTÉ

24-08-148

10.2 Démission à titre de directeur général

Monsieur le maire, Lucien Thibault, dépose la lettre de démission du directeur général, monsieur Charles Whissell, et propose :

Que le directeur général soit libéré de ses fonctions lorsque les liens de sécurité informatiques, les documents physiques et électroniques et autres s'il y a lieu seront remis à la municipalité.

Que le salaire du directeur général soit maintenu jusqu'au 30 août 2024 inclusivement.

Le vote est demandé par monsieur le maire, Lucien Thibault, sur cette proposition :

Pour : messieurs Sylvain Mallette, Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin et Francis Ranger.

Contre : personne

Il est donc résolu à l'unanimité du conseil, d'accepter la démission de monsieur Charles Whissell et d'adopter les conditions ci-dessus détaillées.

ADOPTÉ

24-08-149

10.3 Remplacement du directeur général par madame Sylvie Lelaure

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Charles Whissell, a informé le conseil le 7 août dernier qu'il quittera ses fonctions le 30 août 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de nommer madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim jusqu'à ce que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier soit comblé et retrouvera son poste actuel d'adjointe à la direction générale, à la fin de ce remplacement.

ADOPTÉ

24-08-150

10.4 Ajustement salarial – directrice générale par intérim

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé madame Sylvie Lelaure directrice générale par intérim en l'absence de directeur général;

CONSIDÉRANT QU' à ce titre s'ajoutent des tâches et responsabilités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'octroyer à madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim un montant de 15 \$ de plus de l'heure, et ce jusqu'à la fin du remplacement.

ADOPTÉ

24-08-151

10.5 Embauche nouveau Pompier recrue – Charles William Mathieu

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT le contrat de travail du service de sécurité incendie en vigueur présentement (2019-2026);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le directeur du service des incendies Philippe Thibault.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'embauche de monsieur Charles William Mathieu à titre de pompier recrue.

ADOPTÉ

11. Autorisations

24-08-152

11.1 Autorisations bancaires – Sylvie Lelaure

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Lelaure remplacera le directeur général démissionnaire à compter du 12 août 2024 à titre de directrice générale par intérim;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

De nommer madame Sylvie Lelaure signataire autorisée conjointement avec le maire, des chèques et autres effets bancaires à compter du 14 août 2024.

De transférer la carte de crédit de monsieur Charles Whissell au nom de madame Sylvie Lelaure.

De nommer madame Sylvie Lelaure comme administratrice principale de l'accès D affaires.

De révoquer toutes les autorisations de monsieur Charles Whissell, directeur général, à cet effet à compter du 14 août 2024.

ADOPTÉ

24-08-153

11.2 Représentant autorisé chez Revenu Québec – clicSEQUR – Sylvie Lelaure

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire prendre part aux services de ClicSEQUR pour réaliser des opérations en ligne entre autres via le service clicSEQUR offert par le ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le représentant actuel, monsieur Charles Whissell, quittera ses fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier le 30 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Lelaure le remplacera à compter du 12 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner les personnes autorisées à transiger avec ces services électroniques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que madame Sylvie Lelaure soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSEQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en lignes).

ADOPTÉ

24-08-154

11.3 Afficheur de vitesse – achat de 2 à Kalitec

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Sylvie Lelaure, a acheté 2 afficheurs de vitesse à Kalitec pour un montant de **13 883.24 \$** taxes incluses. Ce montant sera financé en partie par une subvention de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

24-08-155

11.4 Tournage BN3 – mise à disposition d'un terrain pour l'équipe de tournage

Il est proposé monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser la mise à disposition d'un terrain pour l'équipe de tournage où installer leur base du 10 au 19 août 2024 pour un montant forfaitaire de **2 000 \$**.

ADOPTÉ

24-08-156

11-5 Facture Permaroute – scellement des fissures

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim, a payé la facture de Permaroute pour un montant total de **14 389.12 \$** taxes incluses pour le scellement des fissures. Ce montant est financé à partir du programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉ

24-08-157

11-6 Facture Gestion Vincent & Limoges inc. – 4 semaines de camp de jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser madame Sylvie Lelaure, directrice générale par intérim, à payer la facture de Gestion Vincent & Limoges inc. pour un montant total de **19 658.38 \$** taxes incluses pour le camp de jour. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

12. Rapport des élus

13. Rapport du directeur général

Monsieur le maire, Lucien Thibault dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

14. Varia

15. Deuxième période de questions du public

16. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 25.

Lucien Thibault,
Maire

Sylvie Lelaure,
Directrice générale par intérim